Fonds MAUBERT
11, rue Cluseret
92150 SURESNES

LETTRE D'AFFIRMATION - COMPTES ANNUELS 2022

SAS OLIE SPIRIT
Monsieur Olivier PARIS
3, avenue du château
78150 LE CHESNAY

PARIS, 27 juin 2023

EXERCICE CLOS LE 31 décembre 2022

Monsieur le Commissaire aux comptes,

Cette lettre vous est adressée en application de vos normes d'exercice professionnel, dans le cadre de vos contrôles relatifs à l'audit des comptes annuels du Fonds de dotation MAUBERT afférents à l'exercice clos le 31 décembre 2022. Ces comptes font apparaître à cette date un total de bilan de 97 140 €, une situation nette négative de (7 104 €), y compris un déficit de 64 044 €.

En tant que responsable de l'établissement des comptes et de la conception et de la mise en œuvre du contrôle interne afférent à leur préparation, nous vous confirmons ci-après, en toute bonne foi et au mieux de notre connaissance, les informations et affirmations qui vous ont été fournies dans le cadre de votre mission.

RISQUE DE FRAUDE ET DISPOSITIF DE CONTRÔLE INTERNE

1. Des contrôles destinés à prévenir et détecter les erreurs et les fraudes ont été conçus et mis en œuvre dans le Fonds de dotation MAUBERT. Nous vous avons fait part de notre appréciation sur le risque que les comptes puissent comporter des anomalies significatives résultant de fraudes.
Nous n'avons pas connaissance :

a. de fraudes avérées ou suspectées impliquant la direction, des employés ayant un rôle clé dans le dispositif de contrôle interne ou d'autres personnes et qui seraient susceptibles d'entraîner des anomalies significatives dans les comptes ;
b. d'allégations de fraudes susceptibles d'avoir un impact sur les comptes.

ÉVÉNEMENTS POST-CLÔTURE

3. À ce jour, nous n'avons connaissance d'aucun événement, autre que ceux déjà pris en compte, survenu entre la date de clôture de l'exercice et la date d'arrêté des comptes [et du rapport de gestion], qui nécessiterait un traitement comptable ou une mention dans l'annexe des comptes et/ou dans le rapport de gestion.[1]

AR

HYPOTHÈSES DE LA DIRECTION UTILISÉES POUR QUE LES COMPTES REFLÈTENT BIEN TOUTES LES DÉCISIONS DE LA DIRECTION

5. Les principales hypothèses retenues pour l'établissement des estimations comptables sont raisonnables et reflètent correctement les intentions de la direction et la capacité du Fonds, à ce jour, à mener à bien les actions envisagées à la date d'arrêté des comptes par le Conseil d'administration.

CORRECTE APPLICATION DES LOIS ET RÈGLEMENTS

6. Nous avons appliqué, au mieux de notre connaissance, les textes légaux et réglementaires.

INFORMATIONS SUR LES PARTIES LIÉES

7. Nous avons fourni dans l'annexe des comptes, au mieux de notre connaissance, l'information sur les parties liées requise par le référentiel comptable.

Nous vous avons, également, communiqué l'identité des parties liées ainsi que les relations et transactions les concernant, de manière exhaustive.

Le traitement comptable des relations et transactions avec les parties liées est conforme aux dispositions du référentiel comptable applicable.

Le Président	Le Secrétaire	Le Trésorier
Philippe BOURRAT	Vincent QUILTON	Anthony ROMANENS
		